

DECRET N°72-43 du 21 février 1972

portant inscription et nomination du
Commandant CHASME Louis au grade de
Lieutenant-Colonel.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU La Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
 - VU L'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
 - VU la Loi n° 60-32 du 28 Juillet 1968, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
 - VU l'Ordonnance n° 69-34/PR du 17 Octobre 1970, portant statut général des Personnels Militaires des Forces Armées Dahoméennes ;
 - VU l'Ordonnance n° 70-42/CP/DN du 24 Juillet 1970, portant organisation Générale de la Défense et l'Ordonnance n° 70-44 qui l'a complétée ;
 - VU Le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement et le Décret n° 71-149 du 4 Août 1971 qui l'a modifié ;
 - VU Le Décret n° 71-258 du 30 Décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
 - SUR proposition de la Haute Autorité chargée de la Défense Nationale ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Article 1er. - Est inscrit et nommé au grade supérieur à compter du 1° janvier 1972, l'Officier de l'Armée d'active dont le nom suit:

ARMEE DE TERRE

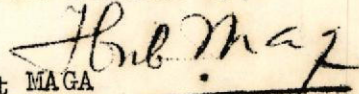
- Au grade de Lieutenant-Colonel

- Le Chef de Bataillon CHASME Louis

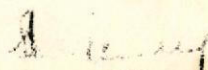
Article 2 Le Ministre de la Défense est chargé de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 février 1972

Par le Conseil Présidentiel,


Hubert MAGA




Sourou-Migan APITHY

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - DN 6 - Ministères 12 - HC 2
EMAT-EMGN-EMSC 6 - Intéressé 1 - SGG 4 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.4
DB-CF-DC-Solde 4 - Trésor 4 - DI 8 - CEDN 2 - DEP-DGAJL-Dt.St. 6
DIM-DSEFA 4 - JORD 1.